

Association des Maires et des Elus de l'Ariège

4 Rue Raoul Lafayette
09000 FOIX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le : 31 Décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux membres de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » de l'annexe au présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/17 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

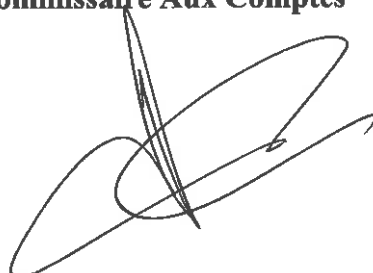
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Pamiers, le 3 octobre 2018

**Pour SOGIREX
Christophe SANTIAGO
Commissaire Aux Comptes**



ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	10 500	1 540	8 960		8 960		
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	756	213	543		543		
	Immobilisations en cours				9 450	9 450	100.00	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	6 000		6 000	6 000	6 000			
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	17 256	1 753	15 503	15 450	53	0.34		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés							
	Autres créances	2 123		2 123	1 371	752	54.83	
Valeurs mobilières de placement	143 521		143 521	160 290	16 770	10.46		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	4 038		4 038	5 706	1 668	29.23		
Charges constatées d'avance (3)	546		546		546			
Total III	150 228		150 228	167 368	17 140	10.24		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	167 484	1 753	165 731	182 818	17 087	9.35		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
				31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise								
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves		166 392		165 319		1 072		0.65
	Report à nouveau								
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		20 857		1 072		21 929		NS
	Autres fonds associatifs								
Fonds associatifs avec droit de reprise :									
Apports									
Legs et donations									
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		543				543			
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
Total I		146 078		166 392		20 314		12.21	
	Comptes de liaison								
	Total II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques								
	Provisions pour charges								
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement								
	Fonds dédiés sur autres ressources								
	Total III								
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)								
	Emprunts et dettes financières divers								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 452		4 950		502		10.14
	Dettes fiscales et sociales		14 200		10 975		3 224		29.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes								
Instrument de trésorerie									
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				500		500		100.00
	Total IV		19 652		16 426		3 227		19.64
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		165 731		182 818		17 087		9.35

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

19 652 15 926

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	52 520		55 623		3 103	5.58
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 286		9 657		6 370	65.97
Collectes						
Cotisations	122 197		117 158		5 039	4.30
Autres produits			0		0	100.00
Total I	178 003		182 438		4 435	2.43
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	57 307		44 255		13 052	29.49
Impôts, taxes et versements assimilés	486		149		337	226.83
Salaires et traitements	77 459		78 023		564	0.72
Charges sociales	34 962		35 446		484	1.37
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 753				1 753	
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	27 349		27 205		144	0.53
Total II	199 315		185 078		14 237	7.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	21 313		2 640		18 672	707.15
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	
			Ecart N / N-1		
			Euros	%	
Produits financiers					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier					
Autres intérêts et produits assimilés	932		2 293	1 361	59.35
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	932		2 293	1 361	59.35
Charges financières					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI					
2. Résultat financier (V-VI)	932		2 293	1 361	59.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 381		348	20 033	NS
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 420	1 420	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	213			213	
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total VII	213		1 420	1 207	85.00
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	689			689	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions					
Total VIII	689			689	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	476		1 420	1 896	133.52
Impôts sur les bénéfices (IX)					
Total des produits (I+III+V+VII)	179 148		186 150	7 003	3.76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	200 004		185 078	14 926	8.06
Solde intermédiaire	20 857		1 072	21 929	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
- Engagements à réaliser sur ressources affectées					
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	20 857		1 072	21 929	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 165 730.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 178 002.81 Euros et dégageant un déficit de 20 856.75- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			10 500
TOTAL			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			756
Immobilisations corporelles en cours	9 450		
TOTAL	9 450		756
Autres titres immobilisés	6 000		
TOTAL	6 000		
TOTAL GENERAL	15 450		11 256

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			10 500	10 500
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			756	756
Immobilisations corporelles en cours	9 450			
TOTAL	9 450		756	756
Autres titres immobilisés			6 000	6 000
TOTAL			6 000	6 000
TOTAL GENERAL	9 450		17 256	17 256

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		1 540		1 540
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		213		213
TOTAL		213		213
TOTAL GENERAL		1 753		1 753

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 540				
TOTAL					
Matériel de bureau informatique mobilier	213				
TOTAL	213				
TOTAL GENERAL	1 753				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	165 319		1 072		166 392
Report à nouveau			1 072	1 072	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 072			21 929	20 857
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement			756	213	543
Provisions réglementées					
TOTAL I	166 392		2 901	23 215	146 078

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103	103	
Débiteurs divers	2 020	2 020	
Charges constatées d'avance	546	546	
TOTAL	2 669	2 669	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 452	5 452		
Personnel et comptes rattachés	893	893		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 307	13 307		
TOTAL	19 652	19 652		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 020
Disponibilités	494
Total	2 514

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 452
Dettes fiscales et sociales	1 751
Total	7 203

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	546
Total	546

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissements sont amorties sur la durée de vie des biens qu'elles ont contribué à financer.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	165 319
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 072
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	166 391
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	166 391
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	166 391
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	